



# **PROCOLE SANITAIRE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUE**

**Septembre 2021**

**Collège-Lycée Saint-Michel/Robert Schuman  
5 rue Henri Dunant – BP 10419  
53204 CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE**

## INTRODUCTION

L'ensemble scolaire Saint-Michel /Robert Schuman accueillera l'ensemble des élèves de la 6<sup>ème</sup> à la terminale, en classe entière et selon l'emploi du temps établi.

Le présent guide précise les nouvelles modalités pratiques en vigueur à partir de la rentrée. Il est destiné à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi une graduation comportant quatre niveaux : • niveau 1 / niveau vert ; • niveau 2 / niveau jaune ; • niveau 3 / niveau orange ; • niveau 4 / niveau rouge.

Le présent cadre de fonctionnement des écoles et établissements scolaires présente les mesures de fonctionnement pour les différents niveaux. Les mesures à prendre tiennent compte du contexte propre à chaque établissement.

Un document récapitulatif des scénarii est en annexe de ce protocole.

## PRINCIPES POSÉS POUR L'ORGANISATION

Quelques points à préciser au préalable :

- Notre plus grande volonté est de proposer un protocole, des préconisations sanitaires qui garantissent **au mieux** la sécurité et le bien-être de tous les acteurs présents (élèves, enseignants, personnels)
- Ce protocole est un outil réaliste et applicable, en toute sincérité et transparence. Il est construit en fonction des spécificités de notre site.
- Les enseignants, le personnel, les parents jouent un rôle essentiel dans l'application de ces consignes. Cela relève de la responsabilité de chacun.
- Les gestes barrière, le lavage des mains, le port du masque dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie, dans le transport doivent être appliqués par tous.

## PROTOCOLE SANITAIRE 2021-2022

### 1. principes généraux

- Un cadre d'accueil en classe, en étude, à la restauration respectant les consignes sanitaires.
- Un accueil des élèves en classe entière,
- Un repas servi au restaurant scolaire pour les demi-pensionnaires.
- Le nettoyage et la désinfection des locaux, des sanitaires, des zones contact le soir.
- Toute personne étrangère à l'établissement est autorisée à rentrer dans l'enceinte du collège et du lycée sous réserve de porter un masque et d'avoir réalisé une hygiène des mains.
- Le maintien de l'accueil du matin et de l'étude du soir.

### 2. activités sportives et physiques

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

Au 1<sup>er</sup> septembre 2021, nous sommes en niveau 2.

niveau 2 / niveau jaune : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée.

### 3. Fermeture des classes et contact-tracing

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continue de s'appliquer. Le protocole de contact-tracing renforcé est mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif. Les élèves non vaccinés seront en distanciel pendant 7 jours, les élèves vaccinés (vaccination complète) seront en présentiel.

### 4. Application des gestes barrières

En tant que parents, vous jouez un rôle essentiel. Vous vous engagez notamment, à ne pas mettre vos enfants au collège ou au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez votre enfant ou dans votre famille. Vous en informez le chef d'établissement en appelant le secrétariat. Les personnels devront procéder de la même manière.

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout.

- **Le lavage des mains**
- **Le port du masque**
- **L'aération et la ventilation des classes et autres locaux**
- **La limitation du brassage des élèves**
- **Les règles de distanciation physique**
- **L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels**
- **La restauration scolaire**
- **L'information et la communication**

#### **Le lavage des mains**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage se fera avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont proscrites.

A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique sera envisagée. En cas d'allergies ou de contre-indication, une solution spécifique sera mise en place.

Le lavage sera réalisé, à minima :

- A la maison, avant l'arrivée au collège ou au lycée.
- Avant de rentrer en classe, notamment avant et après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi.

## Le port du masque

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque collège et lycée en masques grand public de catégorie 1 afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

Le jeune arrivera le matin avec un masque porté, un autre pour l'après-midi, propre, rangé dans un **sachet propre**. Il est conseillé d'apporter un sachet pour le masque en tissu utilisé le matin et à rapporter à la maison pour lavage. Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contact.

Pour mémoire, il est nécessaire de se laver les mains avant de mettre son masque.

## L'aération et la ventilation des classes et autres locaux

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

L'ensemble scolaire est équipé de capteurs mobiles afin de déterminer la fréquence d'aération nécessaire pour chaque local.

## La limitation du brassage des élèves

Pour principe, la limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est pas obligatoire. Une salle est attribuée à chaque classe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers).

Lors des déplacements, les élèves et les personnels portent un masque. Dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements des élèves sont limités.

Aux restaurants scolaires (cantine et cafétéria) les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation et à permettre la limitation du brassage.

Les entrées et les sorties sont dissociées. Les assises sont disposées de manière à éviter d'être face à face voire côte à côte, par exemple en quinconce.

Les récréations sont organisées par groupes à compter du niveau jaune, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficultés importantes d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

## Les règles de distanciation physique

- Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Cette règle concerne tous les espaces clos : salles de classe, ateliers, centres de documentation, , cantines, ...
- Dans les espaces extérieurs comme les cours de récréation, la distanciation physique ne s'applique pas non plus.
- Si la configuration des salles de classe ne permet pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves, et les enfants de plus de 11 ans doivent porter un masque dans la classe.

## Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.
- Des objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe peuvent être mis à disposition : ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.
- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour, ainsi qu'une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans tous les espaces communs (les poignées de portes, par exemple).
- Les tables et les chaises du restaurant scolaire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

## La communication, l'information et la formation

Nous devons tous être conscients que nous avons une part de responsabilité dans la réussite de cette rentrée scolaire qui nous demande d'apprendre à vivre avec le virus. Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, vous parents et les membres du personnel, à la responsabilité de chacun dans la limitation de propagation du virus.

### Les parents

Vous êtes **informés clairement** :

- des conditions d'ouverture de l'établissement.
- de votre rôle actif dans le respect des gestes barrières (*explication à vos enfants, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...*).
- de votre obligation de surveiller l'apparition de symptômes chez vos enfants avec une prise de température quotidienne avant qu'ils ne partent au collège (la température doit être inférieure à 37,8°C).
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel.
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève.
- de l'organisation de la demi-pension.

### Les enseignants et le personnel

Les enseignants, le personnel éducatif et de direction, ainsi que tous les autres personnels ont reçu une information quant aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

### Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une **information pratique, sur la distanciation physique, les gestes barrières et l'hygiène des mains**. Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire.

## PRECISIONS COMPLEMENTAIRES PAR LIEU DE VIE

### Règles sanitaires dans les classes :

- aération des salles le plus fréquemment possible, portes de classe ouvertes
- nettoyage des mains (savon ou gel hydroalcoolique)
- port du masque s'il y a déplacement dans la salle ou la distanciation d'un mètre n'est pas possible.

### Toilettes

- Le lavage des mains à l'entrée et la sortie, et le respect des distances

### Restauration

- pas de repas amené de l'extérieur,
- repas au self, en respectant la distance d'un mètre entre les élèves,
- chaque élève amène sa gourde ou bouteille d'eau nominative (pas d'échange de gourde)
- désinfection des mains avant et après le repas, puis nettoyage des tables

### Transports scolaires

- Le port du masque, obligatoire pour tous les conducteurs ainsi que pour tous les élèves à compter du collège.

### Entrées et sorties du collège et du lycée

- les heures d'ouverture de l'établissement restent les mêmes 7h15- 18h,
- ouverture des 2 portails d'accès au collège (portail rouge-accès parking, portail vert-accès rue Dunant), et du grand portail lycée
- Présence de la vie scolaire aux portails pour application des distances physiques, vérification du port du masque et lavage des mains (gel hydroalcoolique),

### Vie scolaire

- Port du masque par tous les personnels
- Les personnels ont à disposition du gel hydroalcoolique

## PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

### En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

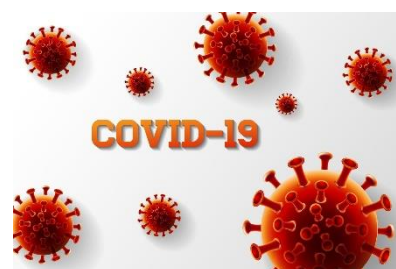
#### Ce que l'on fera :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières. En cas de doute, un personnel de santé sera contacté.
- Prise de la température avec un thermomètre sans contact.

- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- Rappel par les responsables de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- On préviendra le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

#### **En cas de test positif :**

- Information des services diocésains et académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par ces mêmes autorités.
- La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.



### **En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte :**

#### **Ce que l'on fera :**

- Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- Rappel par les responsables des établissements de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.
- On préviendra le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'adulte depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

#### **En cas de test positif :**

- Information de l'organisme employeur, des services diocésains et académiques par responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistages des élèves et des personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par ces mêmes autorités.

## CONCLUSION

Ce protocole d'accueil s'applique à partir du 1<sup>er</sup> **septembre** pour les personnels et du **2** septembre pour les élèves.

Les élèves et les parents qui, de manière volontaire et répétée ne respecteraient pas les règles et les gestes barrières pourront être exclus de manière conservatoire de l'établissement. **La réussite de ce retour au collège et au lycée dépendra du respect des consignes par chacun des acteurs (enfants, parents, équipe éducative).**



## ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• <b>Hybridation pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avec jauge à 50 %</b></li> <li>• <b>Hybridation au lycée avec jauge à 50 %</b></li> </ul>
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et <b>les élèves à compter du collège</b> (droit commun en extérieur)</li> <li>• <b>Limitation des regroupements importants</b></li> <li>• Désinfection des surfaces fréquemment touchées <b>une fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et <b>les élèves à compter de l'école élémentaire</b> (droit commun en extérieur)</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire <b>en intérieur et en extérieur</b> pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</b></li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire <b>en intérieur et en extérieur</b> pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</b></li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pas de restriction</b> à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur <b>dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en <b>intérieur pour les activités de basse intensité</b> compatible avec le port du masque et les règles de distanciation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées <b>uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</b></li> </ul>
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas et poursuite des apprentissages à distance</li> <li>• Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance</li> <li>- les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel</li> </ul> </li> </ul>			

